

PROCES VERBAL SOMMAIRE

Lundi 21 juillet 2008 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de communes des deux Rives de la Seine, légalement convoqué, s'est réuni en son siège, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel SORAIN, Président.

Secrétaire de séance :

BERNARD DANIEL

Date de la Convocation :

01 juillet 2008

Date d'affichage :

15 juillet 2008

**Nombre de conseillers
en exercice : 23**

**Nombre de conseillers
présents : 18**

Nombre de votants : 18

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

- Eddie AÏT
- Hugues RIBAUT
- Philippe BARRON
- Catherine ARENOU
- Rolande FIGUIERE
- Martine PELLETIER
- Pierre GAILLARD
- Jean-Yves SIX
- Pierre-Claude DESSAIGNES
- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- Michel SORAIN
- Philippe TAUTOU
- Joël MANCEL
- Pierre CARDO
- Mireille BOURBON-PEREZ
- Laurent LANYI
- Nicole BIARD
- Nathalie JUBAN
- Virginie MUNERET
- Annick WOLFF
- Denis FAIST
- Jean-Louis FRANCCART
- Patrice JEGOUIC

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS :

- Alain MAZAGOL
- Catherine LABOUREY
- Isabelle MADEC
- Jean-Pierre GUILLEMAN
- Bernard DANIEL
- Toan NGUYEN QUANG
- Manuela MARIE
- Hervé MAURIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2008

SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Bernard DANEL a été désigné secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2008

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2008 a été approuvé à l'unanimité.

1. SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE DE L'AVENUE DES FONTENELLES

A l'unanimité, Le conseil communautaire,

AUTORISE le Président à signer le lot 1 - Voirie – Terrassement – Réseaux divers – Assainissement – Signalisation du marché d'aménagement de l'avenue des Fontenelles et de la rue des Bois à Triel sur Seine, avec la société SRBG, sise Cité du Grand Cormier, BP 20878, 78108 Saint Germain en Laye pour un montant global de 896 051, 95 € hors taxes, soit 1 071 678, 10 euros toutes taxes comprises.

AUTORISE le Président à signer le lot 2 – Eclairage public du marché d'aménagement de l'avenue des Fontenelles et de la rue des Bois à Triel sur Seine, avec la société TAQUET, sise 50, rue de Sablonville, 78510 Triel sur Seine pour un montant de 32 246, 75 euros hors taxes, soit 38 576, 11 euros toutes taxes comprises.

AUTORISE le Président à signer le lot 3 – Espaces verts/ Plantation du marché d'aménagement de l'avenue des Fontenelles et de la rue des Bois à Triel sur Seine, avec la société Vert Limousin, sise 184, Chaussée Jules César, 95 000 Taverny, pour un montant de 5 800 euros hors taxes, soit 6 936, 80 euros toutes taxes comprises.

DIT que la dépense pour la partie travaux de cette opération sera inscrite au budget 2008 et au budget 2009 de la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine.

2. SIGNATURE DU MARCHE DE RECONSTRUCTION PARTIELLE DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'ANDRESY

A l'unanimité, le conseil communautaire,

AUTORISE le Président à signer le lot 1 – Gros œuvre du marché de reconstruction partielle de la piscine intercommunale d'Andrésy avec l'entreprise VML, sise, 08, rue des Sablons, 78570 Andrésy pour un montant de 562 080, 34 euros hors taxes, soit 672 248, 08 euros toutes taxes comprises.

AUTORISE le Président à signer le lot 2 – Etanchéité du marché de reconstruction partielle de la piscine intercommunale d'Andrésy avec la société BECI BTP, sise 06, impasse Emile Combres, 95560 Montsoult, pour un montant de 29 301, 77 euros hors taxes, soit 35 044, 92 euros toutes taxes comprises.

AUTORISE le Président à signer le lot 3 – Bardage du marché de reconstruction partielle de la piscine intercommunale d'Andrésy avec la société SISAP façades, sise avenue du chemin de Villepreux, 78210 Saint – Cyr -l'Ecole pour un montant de 150 267, 21 euros hors taxes, soit 179 716 euros toutes taxes comprises.

AUTORISE le Président à signer le lot 9 – Chauffage – ventilation – Ecs solaire du marché de reconstruction partielle de la piscine intercommunale d'Andrézy avec la société MODESTE, sise 02, av Charles de Gaulle, 93 420 Villepinte pour un montant de 147 035, 40 euros hors taxes, soit 175 854, 33 euros toutes taxes comprises.

PREND ACTE que le lot 10 – Traitement d'eau est attribué à la société AQUATECH pour un montant de 50 880, 50 euros hors taxes, soit 60 862, 65 euros toutes taxes comprises.

Le lot 11 – Plomberie est attribué à la société MODESTE, sise 02, av Charles de Gaulle, 93 420 Villepinte, pour un montant de 34 986 euros hors taxes, soit 41 843, 26 euros toutes taxes comprises.

PREND ACTE que les lots 07 – Serrurerie et 12 – Revêtements de sol – Carrelage demeurent infructueux et feront l'objet d'une nouvelle consultation.

Toutefois, ces lots n'étant pas indispensables au commencement des travaux, il sera procédé, dès leur signature, à la notification des marchés.

DIT que la dépense provisoire correspondante de 1 368 936, 40 euros toutes taxes comprises est inscrite au budget 2008 de la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine.